



# PRIX « Lutte contre toutes les formes de violences » 2025-2026

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 – Présentation

La participation au prix « Lutte contre toutes formes de violences » implique l'acceptation du présent règlement.

Le prix « Lutte contre toutes les formes de violences » est organisé par **l'Amicale des éducateurs de Football de la Marne**, avec le soutien du District Marne de Football et du Crédit Agricole Nord Est.

L'objectif du prix « Lutte contre toutes les formes de violences » est de mobiliser l'ensemble des actrices et des acteurs du football autour de la prévention contre toutes les formes de violences y compris sous la forme numérique. Ce travail collectif doit être engagé de façon collective avec les joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices, dirigeants, dirigeantes, parents et supporters afin de permettre l'émergence d'un esprit club.

Le prix est en pleine cohérence avec le programme d'engagement sociétal de la Fédération Française de Football.

Au-delà des ressources internes dans les clubs, l'équipe éducative pourra utilement s'appuyer sur les partenaires — institutions, associations agréées, collectivités territoriales, acteurs de la prévention — pour enrichir la mise en œuvre du projet, l'ancrer dans le territoire et favoriser une approche partenariale de la lutte contre les violences.

### Article 2 – Conditions de participation

#### 1. Publics concernés

**Les productions doivent être réalisées par les joueuses et les joueurs de toutes les catégories**, licenciés dans :

- les clubs de football du District Marne.
- les clubs de Futsal du District Marne

Ces clubs peuvent faire participer à leur projet :

- les équipes d'éducateurs et éducatrices ;
- les parents ;
- les associations en lien avec les clubs (maison de quartier, maison des jeunes...) ;
- les structures participantes à la vie du club ;

#### 2. Le projet

Le projet consiste en la réalisation collective d'un support de prévention de lutte contre toutes les formes de violences dans le milieu du football, **sous la forme d'affiches ou de vidéos**. Chaque candidature donne lieu à une seule production. Un même club ne peut déposer qu'une seule candidature.

Les clubs candidats peuvent inscrire leur participation dans l'une des **catégories** suivantes :

- Niveau école de Football, affiche et vidéo ;

**DANS LE SPORT  
ZÉRO TOLÉRANCE  
POUR LES VIOLENCE**



- Niveau préformation et formation, affiche et vidéo ;
- Niveau adulte du club (Parents, dirigeants, éducateurs) affiche et vidéo.

Toute participation au prix « Lutte contre toutes les formes de violences » s'inscrit dans **le respect des valeurs de la République**.

Caractéristiques des productions :

- **affiche** : elle peut être réalisée en format papier mais elle doit être transmise exclusivement en format numérique (PNG, JPG ou PDF, 5 Mo maximum). Elle comporte obligatoirement un élément de texte « slogan » lisible à distance (2 à 3 mètres). Tous les éléments de l'affiche doivent être libres de droits. L'affiche doit pouvoir être imprimée au format A3 sans perte de qualité.
- **vidéo** : elle dure au maximum 2 minutes, **généérique compris** (la vidéo sera transmise à l'AEF51 chargée de la mise en ligne sur le site du District). Tous les éléments de la vidéo, notamment les éventuelles musiques, doivent être libres de droits. Tous les crédits artistiques doivent être mentionnés obligatoirement à la fin de la vidéo. L'intégration des sous-titres est obligatoire et l'audiodescription est encouragée afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.

*Quel que soit le support choisi, celui-ci devra impérativement faire apparaître le lien vers la plateforme : [Salertefff.fr](#) ainsi que les numéros d'appel : 17 (police nationale), le 119 (enfance en danger) ou le 114 (numéro d'urgence).*

**Le logo du club** doit également obligatoirement figurer sur les productions.

On peut envisager mettre le logo des différents partenaires (AEF 51 ; District Marne et Crédit Agricole du Nord Est

### 3. Inscription au concours

**Les clubs devront respecter le format du projet proposé par les organisateurs du prix.**

Pour l'inscription au prix « lutte contre toutes les formes de violences », il suffit pour le club d'envoyer un email à l'adresse : [marne.aef51@gmail.com](mailto:marne.aef51@gmail.com) , avec pour objet : Prix « Lutte contre toutes les formes de violences », et préciser dans le texte la catégorie concernée.

- **Pour le support vidéo**, le porteur du projet devra envoyer sa vidéo par email ou moyen de transfert de gros fichiers à l'adresse : [marne.aef51@gmail.com](mailto:marne.aef51@gmail.com). Le fichier devra être nommé de la même manière que l'affiche :
- **Pour une affiche**, le porteur du projet devra envoyer son affiche par email ou moyen de transfert de gros fichiers à l'adresse : [marne.aef51@gmail.com](mailto:marne.aef51@gmail.com). Le fichier devra être nommé de la manière suivante :

DANS LE SPORT  
ZÉRO TOLÉRANCE  
POUR LES VIOLENCE



	<b>Lutte contre les violences</b>	<b>Nomination du fichier</b> <b>Ex : 549982_Edf NCFC_Courcy</b>
<b>Ecole de Foot</b>	Affiche ou vidéo	Numéro club_EdF nom du club_ville_
<b>PréFo et formation</b>	Affiche ou vidéo	Numéro club_Préfo nom du club_ville_
<b>Inter-adultes</b>	Affiche ou vidéo	Numéro club_Inter nom du club_ville_

## Article 3 – Sélections des lauréats

### 1. Phase de sélections

L'AEF 51 coordonne l'organisation de la phase de sélection du prix « Lutte contre toutes les formes de violences ». Elle organise :

- le jury chargé de présélectionner les productions qui répondent au cahier des charges ;
- un jury départemental chargé de sélectionner les productions à récompenser.

#### 1.1. Le jury de présélection :

Le jury est présidé par le président de l'AEF 51 ou d'un.e. représentant.e et des membres du bureau de l'AEF.

La présélection portera sur l'ensemble des projets envoyés par les clubs.

**La date de clôture des envois est fixée au 20 mai 2026 à minuit.**

#### 1.2. Le jury départemental :

Le jury est présidé par le président du District Marne de Football ou d'un.e. représentant.e. Il est composé du président de l'AEF 51 ou d'un.e. représentant.e., du responsable du District du programme d'engagement sociétal de la FFF, d'un.e. représentant.e. de la Commission d'Ethique, d'un.e. représentant.e. de la DDJES, et d'un.e. référent.e. PEF d'un club, d'un.e. représentant.e. partenaire du Crédit Agricole du Nord Est

La sélection du jury portera sur les prix suivants présélectionnés :

- 1)Meilleure affiche pour chaque catégorie représentée.
- 2)Meilleure vidéo pour chaque catégorie représentée.

DANS LE SPORT  
ZÉRO TOLÉRANCE  
POUR LES VIOLENCES



### 1.3. La cérémonie de remise des prix

Le District Marne et l'AEF 51 organisent une cérémonie de remise des récompenses destinée à honorer les lauréats. Ce moment solennel constitue une occasion privilégiée de valoriser l'engagement, la créativité et la mobilisation des clubs autour de ces valeurs éducatives.

- Prix toutes catégories confondues pour la meilleure affiche ou la meilleure vidéo)
- Prix par catégorie pour la meilleure affiche et la meilleure vidéo

*Les projets primés dans ces catégories recevront une dotation matériel offert par les différents partenaires.*

## 2. Diffusion des projets primés

Le District de la Marne et l'AEF51 assurent la valorisation des productions primées par la mise en ligne sur leur site Internet et les réseaux sociaux respectifs. Ils pourront également être valorisés sur les sites internet des partenaires de ce prix. Les projets primés diffusés sur les différents sites devront obligatoirement comporter le nom du club concerné.

**La participation au prix « Lutte contre toutes les formes de violences » vaut cession, à titre gratuit, au profit de l'Amicale des Educateurs de Football de la Marne, de tous les droits de propriété intellectuelle des candidats ou de leurs ayants droits sur les œuvres et supports réalisés dans le cadre du concours.**

Les porteurs de projet veillent à informer l'ensemble des partenaires ayant contribué à la conception ou à la production des œuvres de cette cession de droits, afin d'en garantir le respect et la bonne application.

Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur et les droits de la propriété intellectuelle pour l'ensemble des éléments utilisés dans les productions. **Seules les musiques libres de droits peuvent être utilisées dans le cadre du prix « Lutte contre toutes les formes de violences ».** Il s'agit exclusivement de musiques appartenant au **domaine public** ou diffusées sous **licence ouverte** autorisant leur copie, leur diffusion et leur modification à des fins non commerciales.

**Toutes les références des extraits musicaux utilisés doivent impérativement être mentionnées au générique ou à la fin de la vidéo.** Afin de permettre la valorisation des travaux, **les porteurs de projets veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations soit strictement respecté.** À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image téléchargeable sur le site Éduscol et le conserveront pour chaque personne participant au projet.

## Article 4 – Calendrier

- date limite d'envoi des productions : **le vendredi 8 mai 2026 jusqu'à minuit** ;
- phase jury de présélection du prix : du lundi 11 mai 2026 au vendredi 15 mai 2026 ;
- phase jury de sélection du prix : du lundi 18 mai 2026 au vendredi 22 mai 2026;
- **Cérémonie de remise des prix : entre le lundi 25 mai 2026 et le dimanche 31 mai 2026.**

DANS LE SPORT  
ZÉRO TOLÉRANCE  
POUR LES VIOLENCE